

Office fédéral du développement territorial
ARE
Direction
3003 Berne

info@are.admin.ch

Paudex, le 26 août 2022

**Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024
pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du
programme en faveur du trafic d'agglomération (quatrième génération)**

Réponse à la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Nous nous référons au courrier du 10 juin 2022 de la Cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) relatif à l'objet mentionné en titre et vous prions de trouver, ci-après, notre prise de position sur ce dernier, dans le délai imparti.

Comme demandé, nous vous transmettons la présente sous une double forme électronique (une au format PDF, l'autre au format Word), à l'adresse indiquée ci-dessus.

1. Objet de la consultation

Nous relevons que la présente consultation porte sur le programme en faveur du trafic d'agglomération dit de quatrième génération, financé par le fonds FORTA. A ce jour, trois programmes ont déjà été adoptés par les Chambres fédérales, sur des bases légales qui ne sont désormais plus les mêmes, étant entendu que, à compter de la troisième génération, tous les projets ferroviaires (RER) sont financés, en bonne logique, par le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF).

Nous relevons par ailleurs que 32 projets d'agglomération de quatrième génération ont été soumis pour examen à l'Office fédéral du développement territorial (ARE), qui a classé les projets par ordre de priorité selon des critères « résolution des problèmes de transport les plus prégnants », critères que nous critiquons depuis des années (voir points ci-dessous).

Nous relevons enfin que le Conseil fédéral prévoit de proposer la libération d'un crédit d'engagement d'environ 1,3 milliard de francs « en faveur des mesures les plus efficaces arrivant à maturité financière et prêtes à être réalisées dans un délai de quatre ans ». Soit notamment sur la base de critères financiers et de réalisation (mise en œuvre plus rapide des mesures/investissements dans les différentes agglomérations), critères que nous soutenons expressément, tout comme de nombreuses organisations économiques.

2. Ligne directrice à la suite de l'adoption des fonds d'infrastructure FIF et FORTA

Nous nous félicitons de l'adoption, par le peuple et les cantons, du Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), en 2014, et du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), en 2017, ensuite de deux campagnes de votation que nous avons soutenues totalement, afin de répondre aux besoins de mobilité dans une optique de « comodalité ».

En ce sens, nous demandons que, dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération, les investissements liés au transport individuel motorisé (TIM) n'aboutissent pas uniquement ou presque à des réductions de capacité des infrastructures routières urbaines (requalifications), mais au contraire à des augmentations ciblées de capacité de certaines de ces infrastructures. Nous demandons également que l'importance du trafic marchandises dans les agglomérations soit enfin prise en compte.

Enfin, nous soutenons l'instauration, à compter de la quatrième génération du programme en faveur du trafic d'agglomération, d'un délai maximal de cinq ans jusqu'au début des travaux, dans le but d'accélérer la mise en œuvre des mesures/investissements y relatifs, ces prochaines années.

3. Conclusions politiques

Compte tenu :

- a) de l'objet de la présente consultation, à savoir l'allocation de contributions fédérales, pour un montant de 1,3 milliard de francs, à 32 agglomérations, dont une seule contribution fédérale de CHF 4,6 millions pour ce qui concerne le canton de Vaud (Agglo Yverdon);
- b) de notre ligne directrice susmentionnée, suite à l'adoption des fonds FIF et FORTA;
- c) de l'extrême difficulté - en premier lieu pour des raisons techniques - de proposer une alternative crédible aux générations successives du programme en faveur des agglomérations, programme soutenu par le Conseil fédéral et par les cantons;

nous renonçons à une prise de position détaillée et ne pourrions soutenir le programme en faveur du trafic d'agglomération que si les deux critères suivants pour l'examen et le cofinancement des projets d'agglomérations sont enfin pris en compte, dans une optique de «comodalité» :

- a) Augmentation des investissements liés au transport individuel motorisé (TIM), y compris pour des augmentations ciblées de la capacité de certaines infrastructures routières urbaines existantes, à commencer par la création de routes de contournement.
- b) Prise en compte de l'importance du trafic marchandises dans les agglomérations.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette prise de position, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Centre Patronal

Patrick Eperon